

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Brénod ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif 2017 a été approuvé le 9 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 475 143,53 € en 2017.

Elles se répartissent comme suit :

DÉPENSES (T.T.C.)	
011 - Charges à caractère général	180 510,80
012 - Charges de personnel et frais assimilés	150 620,22
014 - Atténuations de produits	61 845,00
65 - Autres charges de gestion courante	65 613,07
66 - Charges financières	14 189,44
67 - Charges exceptionnelles	2 365,00
Total dépenses réelles	475 143,53
Total dépenses d'ordre (opérations d'ordre)	4 263,00
Total dépenses de fonctionnement	479 406,53

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc.),
- l'entretien de la voirie, des réseaux d'eaux pluviales,
- les frais de la cantine scolaire,
- les fournitures scolaires et pour les temps d'activités périscolaires,
- les prestations de services extérieurs,
- la maintenance du matériel,
- les taxes foncières.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel, soit :

- l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité (rémunération nette et cotisations sociales) ;
- les charges sociales patronales liées à ces rémunérations : cotisations de sécurité sociale, supplément familial, versements aux mutuelles, caisses de retraite etc.
- Les frais d'adhésion au service de santé au travail.

L'effectif de la commune est de 5 agents (4.30 Equivalents Temps Plein) :

- o 3 agents titulaires,
- o 2 agents contractuels.

Deux agents recenseurs ont été recrutés par la commune en 2017 afin de réaliser le recensement de la population entre le 19 janvier 2017 et le 18 février 2017.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Elles se composent :

- d'un prélèvement au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Ce fonds permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

- de la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le FPIC sert à approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et à accompagner la réforme fiscale en prélevant celui-ci auprès des collectivités les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.

La contribution de la commune était en 2017 de 15 568,00 € contre 12 886,00 € en 2016 Elle augmente progressivement pour atteindre à terme au maximum 2 % des recettes fiscales des collectivités concernées.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- au financement du service départemental d'incendie,
- aux contributions aux syndicats intercommunaux,
- au versement des indemnités et cotisations aux élus,
- aux subventions de fonctionnement versées aux associations.

Chapitre 66 - Charges financières

Le paiement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité constitue de chapitre.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Elles représentent un remboursement sur un montant trop perçu sur des charges locatives de bâtiments communaux.

Opérations d'ordre de transfert entre les deux sections

Certaines opérations budgétaires se traduisent par une dépense de fonctionnement, compensée par une recette d'investissement.

Ces opérations, dites « opérations d'ordre de transfert entre les deux sections », sont toujours équilibrées en dépenses (042) et en recettes (040).

Les principales opérations d'ordre de transfert entre les deux sections enregistrées en 2017 correspondent aux dotations aux amortissements relatives aux subventions d'équipement versées dans le cadre des travaux de modernisation de l'éclairage public réalisés en 2016. La durée d'amortissement a été fixée à 5 ans, soit 4 263.00 € / an. On retrouve ce montant dans les recettes d'investissement (voir page 6).

c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 802 903,04 € en 2017 dont 285 264,23 € d'excédent reporté.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C.)	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	31 712,35
73 - Impôts et taxes	237 682,00
74 - Dotations, subventions et participations	159 334,23
75 - Autres produits de gestion courante	87 217,11
76 - Produits financiers	241,56
77 - Produits exceptionnels	1 328,12
013 – Atténuations de charges	123,44
002 - Excédent de fonctionnement reporté	285 264,23
Total recettes de fonctionnement	802 903,04

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- La facturation des services de garderie, cantine et centre de loisirs,
- Le remboursement par la Communauté de Communes Haut-Bugey des frais de personnel : mise à disposition de l'agent communal pour la production d'eau potable et l'entretien du réseau d'assainissement.

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public, ainsi que les concessions dans le cimetière communal.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Il s'agit principalement des recettes relatives à :

- la fiscalité directe locale (taxes d'habitation et foncières sur les propriétés bâties et non bâties),
- l'attribution de compensation de la Communauté de Communes Haut-Bugey.

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : Elle a été créée par la loi du 3 janvier 1979. Elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle constitue une ressource libre d'emploi. Elle est en nette diminution depuis 2014.

Évolution de la DGF et de la population DGF



- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 36 592,00 €,
- Les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux : 17 162,00 €,
- Le fonds départemental alimenté par des taxes additionnelles de certains droits d'enregistrement : 22 418,00 €,
- La Dotation relative au recensement effectué en 2017 : 1 214,00 €,
- Autres participations : Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, pour le fonctionnement du service périscolaire et extrascolaire.

Nous constatons que les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux sont en baisse.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes constituées par :

- l'encaissement des locations (appartements, bureaux, salle de la Sivollière) : 48 406,68 €,
- l'excédent du budget annexe « Régie des bois » : 35 000,00 €

Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers

Ils comprennent essentiellement :

- l'encaissement des taxes sur les ordures ménagères auprès des locataires.

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Les remboursements sur les rémunérations du personnel sont comptabilisés dans ce chapitre à hauteur de 123,44 € pour l'année 2017.

d) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2017 :

	Commune	Moyennes régionales
Taxe d'habitation	7,10 %	11.50 %
Taxe sur le foncier bâti	9.20 %	14.24 %
Taxe sur le foncier non-bâti	47.57 %	48.89 %

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du remboursement du capital emprunté, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2017 représentent 110 846,15 €.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES (T.T.C.)	
16 - Emprunts et dettes assimilés	15 619,73
21 - Immobilisations corporelles	8 316,53
Opérations	
159 - BÂTIMENTS COMMUNAUX	79 334,74
169 - ACCESSIBILITÉ DES ERP	7 575,15
Total dépenses d'investissement	110 846,15

Les investissements en matériels réalisés au cours de l'année 2017 sont les suivants :

- Acquisition d'une saleuse neuve : 4 080,00 €
- Acquisition d'une remorque porte barrières équipée de 38 barrières : 4 087,73 €

Opération n° 159 : Bâtiments communaux :

- o Réfection de la toiture de l'aile sud de l'école primaire (travaux, maîtrise d'œuvre et diagnostic) : 48 245,64 €
- o Travaux d'aménagement divers dans les bâtiments et les appartements communaux : 31 089,10 €

Opération 169 : Accessibilité des Etablissements Recevant du Public :

- o Etudes préalables, publications : 7 575,15 €

c) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent :

- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- à la récupération de la TVA (année N-2),
- à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement : 80 000,00 €,
- aux subventions d'investissement :
 - o Rénovation du four communal : 2 948,84 € accordés par la CCHB.

Les recettes d'investissement 2017 s'élèvent à 98 968,92 € :

- recettes de l'année 2017 pour 88 793,51 €,
- excédent d'investissement reporté de l'année 2016 : 5 912,41 €,
- recettes d'ordre: 4 263,00 € (*amortissements*).

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C.)	
001 - Excédent d'investissement reporté	5 912,41
10 - Dotations, fonds divers et réserves	84 203,97
13 - Subventions d'investissement reçues	3 138,84
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 450,70
Total recettes réelles	94 705,92
Total recettes d'ordre (opérations d'ordre)	4 263,00
Total recettes d'investissement	98 968,92

- Résultats de clôture du budget principal

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultats de l'exercice	323 496,51	- 11 877,23	311 619,28

Ces montants constitueront les excédents ou déficits reportés sur l'année suivante.

IV. L'AUTOFINANCEMENT BRUT ET NET DU BUDGET COMMUNAL

Les résultats du compte administratif 2017 permettent de dégager **une capacité d'autofinancement brute de 42 495 €.**

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La capacité d'autofinancement brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d'autofinancement nette s'élève à 28 026 €.

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La capacité d'autofinancement nette est une des composantes du financement disponible.

V. ETAT DE LA DETTE

Le budget principal se compose actuellement des deux emprunts suivants :

Désignation	Banque	Montant initial	Encours au 31/12/2017	Année de souscription	Durée	Taux fixe	Date de fin
Travaux d'infrastructures (VRD MARPA, traverse du village)	Caisse d'épargne Rhône-Alpes	320 000,00 €	256 236,29 €	2008	30 ans	4.70 %	25/01/2038
Acquisition Tracteur CLAAS ARION 420M	Crédit Agricole Centre-Est	79 640,00 €	49 460,10 €	2013	10 ans	2.83 %	01/02/2023
			305 696,39 €				

L'encours de dettes au 31 décembre 2017 s'élève à 305 696,39 €. Il représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrites précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Principaux ratios :

- Capacité de désendettement : 7,27 années sont nécessaires (montant total de la dette / capacité d'autofinancement brute)
- Encours de la dette au 31 décembre 2017 : montant par habitant : 543 €

LES BUDGETS ANNEXES

❖ Budget annexe « Eau et Assainissement »

➤ Section de fonctionnement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	33 279,75	70 - Vente de produits finis, prestations de services	138 100,56
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 006,00	75 - Autres produits de gestion courante	9 555,84
014 - Atténuations de produits	10 234,00	76 - Produits financiers	8 591,70
65 - Autres charges de gestion courante	34 511,77	002 - Excédent de fonctionnement reporté	64 359,19
66 - Charges financières	8 333,71		
67 – Charges exceptionnelles	1 834,13		
Total dépenses réelles	95 199,36	Total recettes réelles	220 607,29
Total dépenses d'ordre (opérations d'ordre)	29 304,59	Total recettes d'ordre (opérations d'ordre)	350,00
Total dépenses de fonctionnement	124 503,95	Total recettes de fonctionnement	220 957,29

➤ Section d'investissement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
16 - Emprunts et dettes assimilés	12 764,45	001 - Excédent d'investissement reporté	112 548,27
20 - Immobilisations incorporelles	11 756,34	16 - Emprunts et dettes assimilés	60 000,00
21 - Immobilisations corporelles	143 602,95	27 - Autres immobilisations financières	11 269,69
Total dépenses réelles	168 123,74	Total recettes réelles	183 817,96
Total dépenses d'ordre (opérations d'ordre)	350,00	Total recettes d'ordre (opérations d'ordre)	29 304,59
Total dépenses d'investissement	168 473,74	Total recettes d'investissement	213 122,55

Les travaux réalisés :

- Quartier nord : mise en séparatif (études, publications, maîtrise d'œuvre et travaux) : 112 744,29 €
- Quartier de la Place de l'église – Le Pavillon : renforcement du réseau d'adduction d'eau potable (études, publications, maîtrise d'œuvre et travaux) : 42 486,00 €. Les travaux seront terminés dans le courant de l'année 2018. Le solde (19 594,00 €) sera réglé par Haut-Bugey Agglomération (HBA).
Un recours à l'emprunt a été nécessaire pour réaliser ces travaux à hauteur de 60 000 €.

➤ **Résultats de clôture**

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultats de l'exercice	96 453,34	44 648,81	141 102,15

Ce budget a été dissout au 31 décembre 2017. Haut-Bugey Agglomération (HBA) a pris les compétences « Eau » et « Assainissement » dans leur intégralité au 1^{er} janvier 2018.

Ces résultats de fonctionnement et d'investissement seront donc repris au budget primitif 2018 de la commune, pour être transférés en partie à HBA (4 882,67 € restent à la commune, soit 5% du résultat de fonctionnement).

➤ **Etat de la dette**

Le budget annexe « eau et assainissement » se compose des trois emprunts suivants :

<i>Désignation</i>	<i>Banque</i>	<i>Montant initial</i>	<i>Encours au 31/12/2017</i>	<i>Année de souscription</i>	<i>Durée</i>	<i>Taux</i>	<i>Date de fin</i>
Renforcement eau potable la Filatière	Crédit Agricole Centre-Est	22 867,35 €	2 666,71 €	1999	20 ans	1.40 % (variable)	20/09/2019
Station d'épuration	Crédit Agricole Centre-Est	320 000,00 €	211 891,33 €	2007	25 ans	3.85 % (fixe)	05/01/2031
Renforcement du réseau d'adduction d'eau potable : Place de l'église et Le Pavillon.	Crédit Agricole Centre-Est	60 000,00 €	60 000,00 €	2017	10 ans	1.00 % (fixe)	01/12/2027
			274 558,04 €				

La totalité des encours a été transférée à HBA au 1^{er} janvier 2018.

Ces emprunts n'auront désormais plus d'incidence sur les finances de la commune.

❖ **Budget annexe « Régie des bois »**

➤ **Section de fonctionnement**

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	8 738,41	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	46 450,45
65 - Autres charges de gestion courante	35 000,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	43 960,68
Total dépenses de fonctionnement	43 738,41	Total recettes de fonctionnement	90 411,13

➤ **Section d'investissement**

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
001 - Déficit d'investissement reporté	7 269,62	10 - Dotations, fonds divers et réserves	14 052,24
21 - Immobilisations corporelles	28 409,58	13 - Subventions d'investissement reçues	9 120,00
0001 - Amélioration de la route forestière de la Combe de Féirand	22 822,60	0001 - Amélioration de la route forestière de la Combe de Féirand	6 664,50
Total dépenses d'investissement	58 501,80	Total recettes d'investissement	29 836,74

Les travaux réalisés :

- Amélioration des routes forestières de Pré Goyet, Golet Brunet, Montpommier, Colliard et les Monts d'Ain. : 45 645,20 € H.T, dont 38 795,20 € pour les travaux et 6 850,00 € pour la maîtrise d'œuvre assurée par l'Office National des Forêts.

Cette opération s'est déroulée en collaboration avec les communes de Nantua et Les Neyrolles, et la participation des principaux propriétaires privés, la commune de Brénod étant maître d'ouvrage.

Ces travaux ont bénéficié d'un financement de la Région AURA et du FEADER (Communauté Européenne) d'un montant de 34 760,49 €.

Au 31/12/2017 la subvention n'était encore pas perçue, ce qui laisse apparaître un solde déficitaire pour la section d'investissement.

- Travaux sylvicoles :
 - o Dégagement manuel de plantations : 5 586,98 € H.T.

➤ **Résultats de clôture**

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultats de l'exercice	46 672,72	- 28 665,06	18 007,66

Ces montants constitueront les excédents ou déficits reportés sur l'année suivante.

❖ **Budget annexe « Lotissement la Serve »**

Aucune écriture n'a été comptabilisée sur ce budget annexe, dans l'attente de la réalisation de la vente du dernier lot.

➤ **Résultats de clôture**

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultats de l'exercice	0,14	0,00	0,14

Ces montants constitueront les excédents ou déficits reportés sur l'année suivante.

Fait à Brénod, le 9 avril 2018

Le Maire,

Annie CARRIER